

Conseil communal de Bulet

Séance du 9 mars 2015

Daniel Oguey, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour

- 1 Appel
- 2 Communications du bureau du Conseil
- 3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014
- 4 Communications de la Municipalité
- 5 **Préavis n° 34-2015** – Réfection d'un appartement au bâtiment locatif « Commission des bâtiments »
- 6 Propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

Chablaix Christine

Cruchaud Christophe

Gamma Aline

Gander Serge

Hänni Fabien

Leuba Christophe

Paillard Aldo

Prévitali Daniel

2. Communications du bureau du Conseil

Néant.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014

Evelyne Chablaix : J'ai une question à adresser à M. Lucien Lambercier par rapport au dernier PV. Qui est le Président de la Commission des Alpages ?

Lucien Lambercier : Je ne me rappelle plus de son nom.

Evelyne Chablaix : Pourquoi la Commune ne gère pas cela ?

Lucien Lambercier : Le règlement Cantonal ne fait pas de distinction entre exploitation communale et privée.

Evelyne Chablaix : Concernant la chaux, pourquoi la Municipalité n'est pas motivés à en mettre ?

Lucien Lambercier : Je ne suis pas partisan afin de mettre de la chaux. Nous avons signé une convention avec l'Etat et la Confédération pour des prairies sèches. En conséquence, c'est exclu de mettre de la fumure. La 1^{ère} chose à faire, avant de mettre de la chaux, est de détruire cette végétation. L'année prochaine, j'espère que mécaniquement, nous allons ralentir la progression ou plutôt la graine des végétaux avant que le bétail passe. Comme cela, nous n'aurons pas de problèmes d'humidités, de températures et de passages de bétail.

Evelyne Chablaix : Soit-disant que la chaux est fait pour détruire la mauvaise herbe ?

Lucien Lambercier : Le Président de la Commission ne me l'a pas dit.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 est accepté à l'unanimité.

4. Communication de la Municipalité

Jean-Franco Paillard:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous tenons tout de suite à préciser que nous n'avons pas mis sur pied cette séance expresse du Conseil pour palier à l'absence de télévision ou d'accessibilité à internet. De plus, cette panne ne concerne que les raccordés et mes collègues des Rasses m'ont d'emblée dit que pour eux cette panne n'était pas une priorité. Ne cherchez pas non plus à croire à notre volonté de rajeunir la population.

Blague à part, il semble que des souris ou des rongeurs ont attaqué le câble (fibre) dans les conduites de Travys. Pour cette soirée, les travaux de réparations ou d'approche du secteur en question ont été stoppés. En effet, Travys ne tolère pas, pour des raisons de sécurité, des travaux de nuit en bordure de ligne. M. Stéphane Guex, chargé tout à l'heure de vous présenter la situation de l'investissement pour le raccordement de la fibre dans les secteurs prévus sur notre commune, pourra assurément nous donner d'autres explications.

En cas de panne, nous vous rappelons qu'une ligne est à notre disposition, soit 058 234 2000.

Il y a deux semaines, la Municipalité a été contactée par l'Association Vol au Vent pour la diffusion sur le site de la Mara, aux Rasses, de papillons contre l'implantation d'éoliennes. Nous avons refusé que cette opération, où il est fait allusion aux projets de Provence, Grandevent et du nôtre de la Grandsonnaz, prenne le dessus sur une course de ski qui ne doit pas être perturbée par la politique ou la polémique. C'est de cela que je vais parler. En effet, les flyers distribués dans les boîtes aux lettres sur notre commune, montrent bien la volonté des membres de l'association d'attaquer les projets d'implantation prévus par n'importe quel moyen et de façon trompeuse. Au dos du document, il est question de menace quant aux activités de ski alors que qu'il y a aucun risque car le projet ne se trouve pas sur les pistes homologuées et bien même. Ou encore, que les accès routiers seront conséquents passant de 4 à 7 mètres. Là aussi, que des paroles en l'air, car si des tronçons seront modifiés pour le passage des convois, la remise en état ou en l'état est aussi prévue. La Municipalité a invité cette association qui œuvre sous le couvert de PLV, Paysage Libre Vaud. Nous n'avons toujours pas été contactés.

A ce jour, le retour de l'examen préalable version deux, ne nous est toujours pas parvenu des services de l'Etat. Un rappel sera adressé à l'Etat ces prochains jours en signifiant le retard apporté qui s'élève à 6 mois.

Je vous souhaite une excellente séance et une bonne nuit sans télé.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Lucien Lambercier :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous lis le Rapport de M. René Guex, Garde-forestier au sujet les forêts :

Suite à la brusque réévaluation du franc suisse par la BNS, les propriétaires forestiers, les entrepreneurs forestiers et les scieurs se trouvent face à un grand défi. Personne ne peut dire quand et à quel niveau le cours du franc va se stabiliser par rapport à l'Euro.

Pour l'instant, on constate une baisse du prix des grumes résineuses de l'ordre de CHF 10.- à CHF 15.- /m³ ce qui représente pour la Commune de Bulle un manque à gagner annuel de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-. Les scieries suisses et françaises sont néanmoins demandeuses de bois.

Face à cette situation qui représente un défi de taille pour toute la chaîne indigène du bois, et plus particulièrement pour les échelons forestiers et de première transformation, la Commune a la possibilité d'apporter un soutien concret à la filière bois, notamment en :

- **Maintenant et réalisant les volumes de bois à couper** selon la planification annuelle. En effet, une réduction du volume mis sur le marché ne ferait qu'empirer la situation au sein de la filière, demandeuse de bois.
- **Favoriser le bois suisse** dans ces constructions nouvelles ou de rénovation car même après le 15 janvier, la différence de coûts globaux de construction entre une variante en bois suisse et une en bois importé, reste minime.

Des emplois en forêt, dans les transports de bois et chez les scieurs en dépendent !

Malgré les chutes de neige et les vents forts de cet hiver, la forêt bullatonnaise s'est bien tenue et a résisté avec vigueur. Les dégâts sont minimes et aucune infrastructure n'a été endommagée.

Fin de citation

Michel Bornoz :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Ecoles : Après 25 ans à la direction des Ecoles, M. Jean-Michel Catillaz a fait valoir son droit à la retraite. Nous tenons à remercier M. Catillaz pour l'excellent travail qu'il a accompli dans sa fonction et sa façon toujours constante de mettre les élèves au Centre de ses préoccupations et de ses décisions.

Depuis février, M. Fabian Zadory a repris le poste de Directeur de notre groupement, nous lui souhaitons pleins succès dans l'exercice de sa nouvelle fonction. Le choix de M. Zadory a été totalement décidé par le Canton, mais ce choix fait l'unanimité dans notre groupement scolaire.

Aménagement du territoire : Concernant le suivi de l'application de la LAT à ce jour, notre état de lieux

est en mains du Canton, nous attendons avec impatience qu'elles seraient les mesures de l'Etat à notre égard afin de réduire les surfaces constructibles de notre commune, à suivre (séance d'information cette semaine à Savigny ce jeudi 12 mars 2015).

Tourisme : Notre destination de Sainte-Croix/ Les Rasses s'est dotée d'une analyse intitulée « Objectifs et mesures stratégiques 2015-2020 ». La presse régionale a relaté la présentation de cet état des lieux et les visions du tourisme régional pour les prochaines années. Les chiffres annoncés sont l'addition d'un ensemble de vision et il est évident qu'à partir de certains investissements, le Balcon du Jura devra compter sur un appui de tout le district, mais ça c'est une autre histoire. Pour l'immédiat, ce rapport permet de se positionner face aux investissements que le Canton étudie pour les Alpes Vaudoises et ça c'est aussi une autre histoire.

Merci de votre attention.

Fin de citation.

Stéphane Guex :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au sujet de la panne de la fibre optique, la panne est survenue à 2800m en-dessous de la Gare de Sainte-Croix, puisque toutes les fibres optiques qui partent de Sainte-Croix ont été faites en commun avec plusieurs opérateurs, dans plusieurs tubes, ils longent la même voie dans un canal. Pourquoi nous avons parlé de rongeur ? Car nous ne savons pas exactement où la fibre a été coupée. Nous la situons à environ 50m près. Aussi, sur les 4 opérateurs, seulement 2 ont été touchés. S'il y avait eu un éboulement qui aurait forcé cette conduite, tous les opérateurs auraient été dans le même cas. Malheureusement, les travaux de recherche ont été suspendus pour la nuit. L'entreprise spécialisée qui se trouve sur place, pour faire la réparation, doit donc attendre avant de faire le point exact. Si la cassure n'est pas trouvée demain matin, ils décideront de couper en amont et en aval du secteur qu'ils ont localisé et tireront une nouvelle fibre.

Concernant le bilan de la fibre optique : les travaux que la Commune de Bulle a effectué se trouvent dans les comptes de fonctionnement 850 et suivant et se présentent comme suit :

- 2012 : au budget 2013, nous avons créé le compte pour le réseau Internet et nous y avons attribué le somme de CHF 170'000.-.
- 2013 : Le préavis n° 19-2013 a été présenté au Conseil et le montant de CHF 560'000.- a été accordé.
- 2014 : nous avons créé le budget 2014 et avons passé CHF 40'000.-.
- 2014 : dans le préavis n° 27-2014, le montant de CHF 417'000.- a été voté au Conseil communal pour le solde des travaux.
- **Nous arrivons à un total CHF 1'187'000.-**

Dépenses effectives

- 2013 : Dans les comptes 2013 ont été acceptés par le Conseil communal, la somme de CHF 743'000.- pour seulement 4 mois de travaux.
- 2014 : du préavis 27/-2014, nous avons dépensé le montant de CHF 361'000.-, pour 3 mois de travaux.
- Nous devons rajouter les heures d'employés qui n'ont pas été comptabilisées dans les travaux et que nous avons estimé à CHF 20'000.-.
- Nous avons fait un préavis au Chemin du Lago et avons décidé de commencer les travaux de la

fibre optique. Que pour la route, nous avons comptabilisé CHF 12'000.-.

- **Nous arrivons à un total CHF 1'136'000.-**

Ce qui est intéressant est de savoir comment nous l'avons financé :

- 2013 : le 1^{er} acompte de la participation des privés se montent à CHF 141'350.-.
- 2013 : nous vous avons prélevé une réserve de CHF 60'000.-.
- 2013 : par le préavis n° 19-2013, nous avons le solde des prélèvements de la réserve qui se monte CHF 395'000.-.
- 2014 : par le préavis n° 27-2014 qui termine les travaux, nous avons une somme de CHF 387'300.- (qui est notre seul emprunt) nous a été accordé.
- 2014 : dans le budget de fonctionnement, nous avons un montant de CHF 40'000.-.
- 2014, nous avons facturé le raccordement aux privés (personne qui ont le boitier BEP) pour un montant de CHF 101'750.-.
- 2015 : il nous reste un solde à facturer de CHF 59'400.-pour les propriétaires qui n'ont pas été encore raccordé.
- **Nous arrivons à un total CHF 1'184'800.-**

Fin de citation

Evelyne Chablaix : Vous parlez de la 2^{ème} part de privés, nous avons déjà reçu la facture et nous ne sommes pas encore raccordés.

Stéphane Guex : VO Energies a installé le boitier BEP et donc le câblage est fait. Pour nous, cela veut dire que l'immeuble est relié à la fibre indépendamment à la souscription d'un abonnement. C'est pour cela que vous avez reçu la facture de la 2^{ème} part.

Olivier Chablaix : Après le budget 2015, est-ce que nous pouvons considérer que tout le monde est raccordé ? Ou y a-t-il encore du monde qui doit l'être ?

Stéphane Guex : Nous n'avons pas annoncé le budget sur 2015. Sur le préavis, il reste CHF 50'000.- de marge. Cette marge, nous la gardons surtout pour les maisons où nous avons quelques litiges. Autrement, les coûts seront relativement faibles. De plus, la plupart des terrains encore à construire, ont été équipés. Si les personnes se raccordent, la Commune n'aura pas de frais. La Commune décidera à quel niveau, ils devront payer pour l'infrastructure de base. Les travaux seront à la charge des privés.

Jean-Franco Paillard : Nous tenons à préciser qu'avec VO Energie, nous avons négocié un partenariat pour les abonnements, de ce fait, nous touchons pour 100 abonnements CHF 300.-, ce qui revient à CHF 30'000.- et CHF 10'000.- pour tous les autres abonnements. Nous espérons être à environ CHF 100'000.- de retour de VO Energie sur l'effort que nous avons fait sur les raccordements et la vente d'abonnements, et nous avons CHF 387'000.- d'emprunt environ, qui nous permettra d'amortir. Le POP au collègue aura un loyer annuel de CHF 3'000.- par année, ce sera un produit au Collège.

Michel Bornozy : Suite à la question d'Olivier Chablaix, il y aura peut-être un retour sur investissement pour les parcelles qui pourraient être construire mais nous sommes bien conscients que dès que la fibre va être installée sans aucune servitude, nous allons passer à la Caisse et nous n'en avons pas tenu compte dans le retour sur investissement.

5. **Préavis n° 35-2015** – Réfection d'un appartement au bâtiment locatif « Commission des bâtiments »

RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLETT

DE LA COMMISSION DES BATIMENTS, CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PREAVIS MUNICIPAL

Rapporteur : Michel Consorti

Membres : Louis Thévenaz, René-Philippe Gander, Claude Mermod, Christophe Crichaud, Fabien Hänni

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 16 février 2015 afin de se déterminer sur le préavis susmentionné. Nous remercions le Municipal responsable du préavis, Monsieur Jean-René Bernardi pour avoir été présent à la séance et pour les réponses apportés à nos questions.

La Commission rapporte les points suivants, soit :

Selon mentionné dans le préavis, en effet cela fait 25 ans qu'il n'y a pas eu d'entretien dans cet appartement, à part les fenêtres de la façade Sud.

Suite au départ de la locataire, il est judicieux et normal de refaire les travaux de rafraîchissement mentionné dans le préavis pour remettre ce dernier sur le marché de la location actuelle en y adaptant le loyer en fonction.

Le Conseil Communal de Bullett

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des bâtiments, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les divers travaux de réfections susmentionnés dans le préavis ;
- D'accorder un crédit de CHF 46'500.-. Le compte 9123.34.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- De financer ces travaux par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- D'amortir cette dépense par le compte 342.3303 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2016 ;

Evelyne Chablaix : Est-ce qu'en même temps de refaire cet appartement, nous pourrions changer les moquettes des autres appartements ?

Jean-René Bernardi : Nous ne pouvons pas tout faire en même temps selon le budget. Nous avons refait, il y a peu d'années, les cuisines des appartements à Annelise Martin et Norbert Müller. Nous devons un peu répartir afin que tous les locataires soient contents.

Patrick Aubord : Pourquoi devons-nous faire une séance de Conseil pour environ CHF 46'000.- ?

Jean-René Bernardi : Le Conseil Communal a voté qu'en-dessus de CHF 20'000.- cela doit passer au Conseil.

Daniel Oguey : Nous avons voté, au début de la législature que tout travaux en-dessous de CHF 20'000.- peuvent être décidés par la Municipalité mais au-dessus de CHF 20'000.-, il y avait lieu de les faire passer

au Conseil communal.

Patrick Aubord : Avec la perte de temps, nous perdons des locations.

Jean-René Bernardi : Nous allons perdre 2 mois, le temps des travaux, soit mars et avril. De plus, cela nous laissera le temps de choisir le ou la futur(e) locataire. Le 26 mars prochain, nous allons décider.

Daniel Oguey : La Municipalité n'aurait pas pu faire plus rapide que cela.

Le préavis n° 35-2015 concernant la réfection d'un appartement au bâtiment locatif est accepté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles

Rodolphe Beck : A quoi en sont les travaux de la Petite Charrière ?

Jean-René Bernardi : Les entrepreneurs que nous avons mandatés enverront un double du devis à tous les propriétaires et les propriétaires décideront si oui ou non ils désirent effectuer les travaux. Il y aura une tranchée de 3m/3m50 qui monte contre la Charrière.

Michel Bornoz : Les propriétaires d'Entre-deux-Creux, pourront ou non décidé d'exécuter les travaux avec les sociétés mandatées.

Daniel Oguey remercie le bon déroulement de la séance et souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

Séance levée à 20h50

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Daniel Oguey

Fanny Tinguely